



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 66 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [75/164](#) de l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique. Il actualise les informations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée à sa soixante-quinzième session ([A/75/322](#)) et couvre la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le rapport a été élaboré sous la coordination du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et repose sur les informations reçues de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé.

* [A/76/150](#).



I. Introduction

1. Au cours de la période considérée, l'Afrique¹ a continué d'accueillir un nombre croissant de réfugiés, de personnes déplacées et autres victimes de conflits, de persécutions et de violences, dans un contexte humanitaire où de nouvelles urgences s'ajoutent aux crises prolongées. À la fin de l'année 2020, 35,9 millions de personnes relevaient de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)², contre 33,4 millions en 2019. Ce chiffre inclut 6,6 millions de réfugiés, 22,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 982 000 apatrides et 490 000 demandeurs d'asile³. En 2020, quelque 2,8 millions de personnes déplacées de force sont retournées dans leur région d'origine (2,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et 208 000 réfugiés), contre 4,4 millions (4,2 millions de déplacés et 212 000 réfugiés) en 2019.

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a limité la capacité de l'ONU et de ses partenaires d'assurer protection et assistance aux personnes dans le besoin et de rechercher des solutions durables. Sur tout le continent, la fermeture des frontières, les confinements et les couvre-feux ont restreint les possibilités d'asile et la liberté de circulation, et la fermeture des entreprises et des écoles a menacé de compromettre les progrès durement acquis au cours des dernières années pour parvenir à l'autosuffisance, améliorer les moyens de subsistance et veiller à ce que les enfants déplacés puissent faire valoir leur droit à l'éducation. La stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes déplacées de force ont exacerbé leur situation. Combinée au ralentissement économique, cette situation a accru la vulnérabilité à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et aux problèmes de santé. On a constaté une augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre, la violence à l'égard des femmes et des filles se répandant comme une pandémie de l'ombre parallèlement à la capacité réduite des rescapées d'accéder à un soutien. L'Union africaine a considéré que la COVID-19 constituait une menace sérieuse pour la paix et la sécurité et appelé à la prise de mesures inclusives d'appui aux réfugiés et aux autres groupes vulnérables.

3. Malgré des difficultés marquées sur le plan intérieur, qui ont été aggravées par la COVID-19, les pays africains ont continué de faire preuve de générosité en accueillant des réfugiés et des demandeurs d'asile, y compris provenant d'autres pays. En 2020, c'est l'Ouganda qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés, soit 1,42 million. D'importantes populations de réfugiés ont aussi été accueillies au Soudan (1,04 million), en Éthiopie (800 000), en République démocratique du Congo (490 000), au Tchad (479 000), au Kenya (453 000), au Cameroun (436 000) et au Soudan du Sud (314 000). Les réfugiés venaient en majorité du Soudan du Sud (2,2 millions), de la Somalie (815 000), de la République démocratique du Congo (840 000), du Soudan (787 000), de la République centrafricaine (642 000), de l'Érythrée (522 000), du Burundi (373 000) et du Nigéria (353 000).

4. En 2020, l'Afrique comptait un nombre sans précédent de 22,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La violence aveugle et généralisée s'est intensifiée au Burkina Faso, où le nombre de personnes déplacées a

¹ Dans le présent rapport, le terme « Afrique » désigne uniquement l'Afrique subsaharienne.

² Ce chiffre comprend les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les demandeurs d'asile, les apatrides et les autres personnes relevant de la compétence du HCR. Par souci de cohérence, les statistiques sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les apatrides figurant dans le rapport sont tirées du rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés intitulé *Global trends: forced displacement in 2020* (Tendances mondiales : les déplacements forcés en 2020).

³ Ce chiffre concerne les demandeurs dont les demandes individuelles étaient en instance à la fin de 2020, quelle que soit la date à laquelle elles ont été déposées.

presque doublé au cours de l'année, pour atteindre 1,1 million. En République démocratique du Congo, ce nombre a atteint 5,2 millions. D'autres déplacements internes de grande ampleur se sont produits en Somalie (3 millions), en Éthiopie (2,7 millions), au Nigéria (2,6 millions), au Soudan (2,6 millions) et au Soudan du Sud (1,6 million).

5. En décembre 2020, le Président de l'Union africaine et le Secrétaire général ont convoqué la quatrième conférence annuelle ONU-Union africaine pour discuter de la coopération en matière de paix et de sécurité, de développement et de droits humains et examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements communs. Ils sont convenus d'accélérer les efforts conjoints dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et d'assurer une coopération solide face à la COVID-19, notamment en menant une action unifiée pour ne laisser aucun pays de côté et contribuer au relèvement à plus long terme.

6. En juin 2021, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est inquiété des proportions sans précédent des déplacements forcés en Afrique, qui sapent les efforts déployés pour concrétiser les ambitions énoncées dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et dans les objectifs de développement durable. Le Conseil de paix et de sécurité a demandé que l'Agence humanitaire africaine entre en activité immédiatement afin de doter les pays africains des capacités voulues de prévision, de prévention et d'action et de les renforcer.

II. Vue d'ensemble de la situation par sous-région

A. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

7. En 2020, le nombre de personnes déplacées de force en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale a augmenté, les nombres de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays s'élevant respectivement à 1,4 million et 6,4 millions.

8. La région du bassin du lac Tchad⁴ est restée un théâtre majeur de conflits, source de violences sexuelles et fondées sur le genre et de déplacements, et les attaques de groupes extrémistes contre la population civile et le personnel humanitaire s'y sont multipliées. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a atteint près de 3 millions, dont 2,2 millions rien que dans le nord-est du Nigéria et 322 000 dans le nord du Cameroun, 336 000 au Tchad et 120 000 au Niger. Le nombre de réfugiés a dépassé les 300 000, dont 117 000 au Cameroun et 171 000 au Niger. L'insécurité a réduit la liberté de circulation et entravé la réponse humanitaire. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a fourni un soutien psychosocial aux personnes déplacées dans le bassin du lac Tchad et au Burkina Faso et mené des activités de lutte contre la traite des êtres humains, notamment en dirigeant ou en codirigeant des groupes de travail et des mécanismes.

9. Les perspectives de retour des réfugiés et des personnes déplacées dans plusieurs régions de la République centrafricaine ont diminué en raison de la détérioration des conditions de sécurité avant et après les élections présidentielles de décembre 2020. Cette situation a rendu l'accès humanitaire plus difficile et entraîné de nouvelles vagues de déplacement, accompagnées d'une augmentation constante des violences sexuelles et fondées sur le genre. À la mi-mai 2021, la crise avait déplacé plus de 164 000 nouvelles personnes à l'intérieur du pays et fait 123 000 nouveaux réfugiés.

⁴ La région recouvre des parties du Cameroun, de la Libye, du Niger, du Nigéria, de la République centrafricaine et du Tchad.

10. Suite aux élections présidentielles en Côte d'Ivoire en octobre 2020 et à l'instabilité qui en découle, le nombre de nouveaux réfugiés ivoiriens dans les pays voisins a augmenté pour s'établir à près de 31 000 en avril 2021. Les efforts de réconciliation en cours visent toutefois à créer des conditions propices au retour.

11. En avril 2021, plus de 539 000 personnes avaient été déplacées par le conflit, dont 298 000 déplacés et 231 000 réfugiés, venant principalement du Nigéria et du Mali, auxquels s'ajoutent 34 000 rapatriés depuis le Nigéria. Plus de 1,9 million de personnes ont aussi été déplacées dans les États de Borno, d'Adamawa et de Yobe au Nigéria. En 2020, les conflits intercommunautaires, les attaques armées et la violence se sont intensifiés au Mali, faisant bondir le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays à 333 000 et poussant 166 000 personnes à chercher refuge à l'étranger. Au Niger, les groupes armés non étatiques se sont montrés de plus en plus actifs aux frontières avec le Burkina Faso, le Mali et le Nigéria, ce qui a entraîné d'importants mouvements de population.

12. Le Cameroun a rencontré des problèmes humanitaires complexes dus à l'insécurité généralisée, aux épidémies et aux inondations. Fin 2020, le Cameroun accueillait plus de 443 000 réfugiés et demandeurs d'asile, provenant principalement de la République centrafricaine (321 000) et du Nigéria (117 000), ainsi qu'un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de rapatriés.

13. En 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a lancé, en partenariat avec le Conseil danois pour les réfugiés, un mécanisme interinstitutions de suivi de la protection en Afrique de l'Ouest nommé Project 21. D'abord mis à l'essai au Burkina Faso, au Mali et au Niger, ce dispositif permet de recueillir des données factuelles sur l'environnement de protection et de cerner les risques et les besoins afin de concevoir des mesures mieux adaptées et coordonnées. Fort de son succès, le projet a été étendu à la Côte d'Ivoire et au Libéria et est en cours de déploiement au Tchad et au Nigéria.

B. Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et région des Grands Lacs

14. Les conflits et les violences ont continué de contraindre les habitants de la sous-région à fuir leurs foyers et, à la fin de 2020, on comptait un total de 9,9 millions de personnes déplacées et 4,5 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la sous-région. L'Éthiopie, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud ont subi des crises interconnectées et interdépendantes, notamment des conflits armés, des tensions intracommunautaires et des catastrophes telles que des invasions de criquets, des sécheresses et des inondations. Ces crises ont été exacerbées par les flux migratoires mixtes, la traite d'êtres humains et une insécurité alimentaire récurrente. Certaines informations font également état de refoulement dans la sous-région.

15. En 2020, l'Éthiopie comptait 2,7 millions de personnes déplacées et 800 000 réfugiés ayant besoin d'aide. En juin 2021, le conflit au Tigré, caractérisé par des informations faisant état de nombreux cas de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles, a provoqué le déplacement d'environ 1,7 million de personnes à l'intérieur du pays et une nouvelle situation d'urgence concernant les réfugiés au Soudan, plus de 54 000 personnes ayant traversé la frontière. L'accès aux réfugiés érythréens, qui ont été pris dans le conflit, et au nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du pays a été restreint et reste compromis par l'insécurité persistante.

16. Le Soudan du Sud a continué de faire face à des besoins humanitaires considérables en raison des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, du conflit, des déplacements massifs, de la perte des moyens de subsistance et du manque d'accès

aux soins de santé, ce qui a entraîné des niveaux élevés de malnutrition, des épidémies de maladies évitables et des besoins urgents de protection. Malgré certaines avancées dans le processus de paix au Soudan du Sud, qui ont permis à certains réfugiés et déplacés à l'intérieur du pays de rentrer d'eux-mêmes chez eux, le conflit infranational et la situation humanitaire critique ont maintenu en exil 2,2 millions de réfugiés sud-soudanais et 1,6 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. La transformation de cinq des six anciens sites de protection des civils de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en camps de déplacés, dont la protection incombe en premier chef au Gouvernement, constitue une avancée positive, tout comme l'étroite coopération entre le Gouvernement et la Mission concernant les réfugiés revenant des pays voisins. Il convient également de saluer la participation des réfugiés et des personnes déplacées à la Conférence du dialogue national en novembre 2020, qui a constitué un grand pas en avant vers des consultations et un dialogue inclusifs.

17. Le Soudan reste confronté à d'importantes difficultés sur le plan humanitaire, avec plus de 13 millions de personnes dans le besoin, dont 1 million de réfugiés et 2,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays à la fin de 2020. La transformation politique, les réformes économiques et les efforts de consolidation de la paix ont été mis à l'épreuve par la COVID-19, un nouvel afflux de réfugiés en provenance d'Éthiopie et l'intensification des combats au Darfour occidental au début de 2021, qui ont déplacé plus de 100 000 personnes. Le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour après l'expiration de son mandat le 31 décembre 2020 et l'introduction de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, dont la présence est réduite et qui n'a pas de mandat de protection des civils, pourraient limiter l'aptitude à répondre aux besoins de protection dans la région. Le Gouvernement reste néanmoins déterminé à stabiliser la situation pour assurer la sécurité des civils, avec le soutien de la Mission.

18. La crise en Somalie reste l'une des plus complexes et des plus longues au monde en raison du conflit armé et de l'insécurité, des chocs climatiques récurrents, de l'instabilité politique et de la fragilité socioéconomique, exacerbés par la COVID-19 et la multiplication des criquets pèlerins. Au total, 3 millions de personnes restent déplacées à l'intérieur du pays, dont beaucoup vivent dans des conditions déplorables dans 2 400 sites où elles n'ont qu'un accès minimal aux services de base, aux moyens de subsistance et à la protection. L'évolution de la situation au Yémen et en Éthiopie pourrait entraîner une augmentation des retours de réfugiés en Somalie, ce qui aggraverait encore la situation dans ce pays.

C. Afrique australe

19. Les pays d'Afrique australe ont été confrontés à des chocs multiples, notamment des conflits, la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses, des parasites menaçant les cultures, des sécheresses, des cyclones et des pluies torrentielles. Fin 2020, la région comptait 6 millions de personnes déplacées, 721 000 réfugiés, 295 000 demandeurs d'asile, 1,4 million de déplacés de retour et 37 000 autres personnes relevant de la compétence du HCR.

20. Au Mozambique, en mai 2021, on comptait quelque 732 000 personnes déplacées dans la province de Cabo Delgado et dans les provinces voisines de Nampula et Niassa, en raison de l'effet combiné des catastrophes naturelles, des conflits et de la violence. Des violations généralisées des droits humains et des manquements au respect du droit humanitaire international continuent d'être signalés et créent une crise de protection susceptible de s'étendre à toute la région. L'accès à certaines zones est resté limité en raison de l'insécurité.

21. Le conflit qui se poursuit dans l'est de la République démocratique du Congo a entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui a atteint 5,2 millions à la fin de 2020, soit le plus grand nombre recensé dans un pays d'Afrique. La République démocratique du Congo a également accueilli 490 000 réfugiés et le plus grand nombre, en valeur absolue, de personnes souffrant d'insécurité alimentaire dans le monde, soit 27,3 millions. L'OIM et le HCR ont codirigé le groupe de travail sur la coordination et la gestion des camps dans les provinces de l'Est du pays et assuré la fourniture de services dans 100 camps de déplacés. Plus de 943 000 réfugiés et demandeurs d'asile congolais ont été accueillis dans 39 pays africains, dont 14 en Afrique australe. Pour traiter la dimension régionale de ce problème, le HCR a dirigé la coordination du plan régional interinstitutions d'intervention pour les réfugiés, qui offre une protection et des solutions aux plus vulnérables, renforce les moyens de subsistance, répond aux besoins des populations d'accueil et renforce la coexistence pacifique, conformément au pacte mondial sur les réfugiés.

III. Protection

A. Réfugiés et demandeurs d'asile

22. En dépit de la pandémie, le HCR a demandé que les frontières restent ouvertes aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Toutefois, des restrictions sont restées en place dans de nombreux pays. Les nouveaux arrivants sont parfois contraints d'emprunter des points de passage informels dangereux et le non-respect par certains États de leurs obligations en matière de protection internationale, en particulier de non-refoulement, a suscité des inquiétudes. Les restrictions ont empêché les organisations humanitaires d'accéder aux zones frontalières pour y mener des activités de surveillance et de protection.

23. L'enregistrement reste un outil important pour la protection des réfugiés afin de garantir leur accès aux services et aux droits. Il facilite également l'inclusion et contribue à la prévention de l'apatridie. Les mesures d'atténuation et d'adaptation à la COVID-19, telles que l'utilisation de séparateurs en plexiglas, les entretiens à distance et les réunions de coordination virtuelles, ont permis de poursuivre les procédures d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié, bien qu'à une échelle plus limitée. Dans plusieurs pays, avec l'assouplissement des restrictions, les activités d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié menées par l'État ont progressivement repris avec des entretiens en personne.

24. Le HCR a continué d'encourager les pays à adhérer aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux réfugiés et à les ratifier. Les Comores ont exprimé leur intention de ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

25. Le HCR a aidé les États à élaborer des régimes, des lois et des politiques d'asile. Il a également aidé les pays affectés à gérer le nombre croissant d'arrivées et de demandes d'asile, à mettre en place des approches de groupe et à s'adapter à des situations caractérisées par des mouvements de populations mixtes de réfugiés et de migrants. Le Congo, Maurice, le Niger, les Seychelles et le Tchad ont bénéficié de cet appui.

B. Flux mixtes

26. Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ont entrepris des voyages dangereux de l'Afrique subsaharienne vers l'Afrique du Nord et l'Europe, et de la Corne de l'Afrique vers le Moyen-Orient ainsi que vers l'Afrique australe. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, on a observé une résurgence des déplacements le long de l'itinéraire ouest-africain, empruntant les couloirs maritimes des pays côtiers vers les îles Canaries (Espagne) : en 2020, l'OIM a enregistré l'arrivée de quelque 23 000 migrants sur 745 bateaux, soit une forte augmentation par rapport aux 2 700 migrants arrivés sur 129 bateaux en 2019. Ces itinéraires sont généralement contrôlés par des trafiquants d'êtres humains et des passeurs, qui font souvent subir de graves violations des droits humains aux personnes qui les empruntent.

27. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a travaillé en étroite collaboration avec les États et les partenaires, notamment le HCR et l'OIM, ainsi qu'avec le Groupe sectoriel mondial pour la santé, le Comité permanent interorganisations et le Réseau des Nations Unies sur les migrations, pour promouvoir un accès équitable et universel aux vaccins contre la COVID-19 pour les personnes en situation de déplacement. L'OMS a examiné 40 plans de déploiement du vaccin anti-COVID-19 et sollicité l'appui du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 pour que ces personnes puissent en bénéficier.

28. Dans le cadre du projet de gestion des migrations en Afrique australe, l'Organisation internationale du Travail (OIT), en collaboration avec le HCR, l'OIM et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, s'est efforcée d'améliorer le cadre d'orientation relatif à la migration de main-d'œuvre et de faciliter la prise de décision éclairée pour gérer les flux mixtes afin d'améliorer la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants vulnérables dans la région de l'Afrique australe et de l'océan Indien. En outre, l'ONU et ses partenaires ont relancé le plan régional d'aide aux migrants dans la Corne de l'Afrique et le Yémen pour 2021-2024 afin de fournir un cadre efficace pour la coordination régionale.

C. Personnes déplacées dans leur propre pays

29. L'Afrique est toujours la seule région à avoir élaboré un instrument juridiquement contraignant concernant les déplacements internes. La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) offre un cadre solide pour protéger les personnes déplacées et trouver des solutions à leur situation. En 2021, 31 des 55 États membres de l'Union africaine avaient ratifié la Convention et 40 l'avaient signée.

30. Le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes créé par le Secrétaire général a mené des consultations avec un large éventail de parties prenantes, dont des personnes déplacées et des membres des communautés d'accueil dans plusieurs pays d'Afrique. Il doit en principe présenter son rapport final en septembre 2021.

D. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et action menée pour y faire face

31. Les déplacements exacerbés par la COVID-19 ont exposé les réfugiés et les personnes déplacées, en particulier les femmes et les filles, à un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre (viol, agressions sexuelles, mariage forcé d'enfants, violences liées à la dot, esclavage sexuel, mutilations génitales féminines).

Les femmes et les filles représentent la majorité des personnes rescapées, mais les hommes et les garçons sont également touchés. La violence sexuelle et fondée sur le genre est souvent utilisée comme une tactique de guerre, en toute impunité.

32. L'ONU et ses partenaires ont entrepris des activités de prévention, de réduction des risques et d'intervention en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre dans le cadre des opérations menées auprès des réfugiés et des personnes déplacées dans toute l'Afrique. En collaboration avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a élaboré des recommandations stratégiques visant à promouvoir la mobilisation de la population pour mettre fin aux violences sexuelles, à l'exploitation et aux abus sexuels liés aux conflits et pour réduire la transmission du VIH. Au Bénin, au Burkina Faso, au Congo, au Ghana, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria et au Tchad, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni des services de santé sexuelle et procréative à 672 000 femmes et une assistance pour 92 000 accouchements sans risque. En Ouganda, il a contribué à entretenir 47 espaces sûrs dans 23 camps de réfugiés, et offert des services à environ 1 880 réfugiées dans le cadre du programme sur le renforcement des droits des femmes, des adolescents et des jeunes. En mars 2021, le HCR a lancé en République centrafricaine un nouveau projet appelé *Ma Mbi Si*, ce qui signifie « Écoute-moi aussi » en sango, la langue locale, afin de mettre en place des centres d'écoute chargés de fournir un soutien global aux rescapées de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Cette initiative, qui s'appuie sur de vastes réseaux communautaires, vise à combler les lacunes dans les zones de déplacement. Au Niger, en coopération avec le HCR, le FNUAP a offert des services de soins de santé sexuelle et procréative à 140 000 femmes dans les camps de réfugiés. En Somalie, en collaboration avec le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a établi deux nouveaux centres pour les personnes déplacées à Baidoa, où les rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre peuvent bénéficier d'un soutien psychosocial et d'une prise en charge psychologique. En Éthiopie, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a déployé des mesures de réduction des risques dont ont bénéficié 510 000 personnes, dont des réfugiés et des membres des communautés d'accueil, dans le Tigré et la région des nations, nationalités et peuples du Sud.

33. En mars 2021, les responsables du Comité permanent interorganisations, dont la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, ont publié une déclaration sur la situation au Tigré, dans laquelle ils ont appelé tous les acteurs à protéger les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants, contre les violations des droits humains, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre, et à prendre des mesures pour en traduire les auteurs en justice.

E. Égalité des genres et autonomisation des femmes

34. Les conséquences de la COVID-19 pour les femmes et les filles déplacées et apatrides ont pris plusieurs formes, notamment le manque d'accès aux moyens de subsistance, aux soins de santé et à l'éducation, ce qui les expose davantage aux risques en matière de protection et de sécurité. En collaboration avec ses partenaires, l'ONU s'est efforcée de remédier à l'écart croissant entre les genres, qui empêche les femmes et les filles, notamment les femmes âgées et les femmes handicapées, d'exercer leurs droits fondamentaux.

35. Le Projet d'équipe volante de spécialistes de l'égalité des genres du Comité permanent interorganisations, hébergé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a déployé dans 11 pays d'Afrique des conseillères et conseillers

principaux pour les questions de genre, qui ont travaillé avec les équipes de pays pour l'action humanitaire et les autorités nationales pour renforcer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les situations de déplacement.

36. Sur tout le continent, ONU-Femmes a mené diverses initiatives pour faire progresser l'égalité des genres dans les mesures concernant les réfugiés, notamment dans le contexte de la COVID-19. Grâce à des efforts soutenus en Ouganda, la proportion de femmes parmi les responsables des comités d'aide aux réfugiés dans les districts d'Adjumani et de Yumbe est passée à 48 %, contre 10 % en 2017. Au Malawi, une centaine de responsables communautaires du camp de réfugiés de Dzaleka, dont 62 % de femmes, ont été sensibilisés à la prise en compte de la dimension de genre dans la prévention de la COVID-19. Au Burundi, les initiatives génératrices de revenus menées par ONU-Femmes ont aidé 4 000 femmes déplacées et rapatriées à augmenter leur production agricole, à moderniser leurs activités économiques et à bénéficier de débouchés socioéconomiques.

37. Le Women's Peace and Humanitarian Fund a canalisé des fonds vers plus de 80 organisations locales de défense des droits des femmes qui soutiennent les réfugiées et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Ainsi, les organisations locales de femmes en République démocratique du Congo ont facilité l'accès de 2 900 femmes aux services de santé de base et distribué 5 400 kits d'hygiène à 2 700 réfugiées burundaises et déplacées à l'intérieur du pays.

F. Protection de l'enfance

38. Les enfants déplacés sont restés exposés aux risques d'atteintes, d'exploitation, de traite et de recrutement forcé dans les groupes armés. Le pacte mondial sur les réfugiés souligne qu'il importe de répondre aux vulnérabilités et aux besoins de protection particuliers des enfants à risque, notamment les enfants non accompagnés et séparés et les rescapés de violences sexuelles et fondées sur le genre. Cependant, faute de financement, de nombreuses opérations n'ont pas pu assurer l'accès aux services de base pour les enfants réfugiés et les organisations humanitaires n'ont pas été en mesure de respecter les normes minimales de protection et de soins.

39. On a observé une augmentation des violences physiques, sexuelles et psychologiques contre les enfants en raison des restrictions et des mesures de confinement liées à la COVID-19. Les fermetures prolongées des écoles ont exposé les enfants à des risques accrus en matière de protection et eu des incidences néfastes sur leur santé mentale et leur bien-être.

40. Pour faire face à cette situation, l'UNICEF a renforcé ses services de protection de l'enfance. En Éthiopie, 50 000 enfants vulnérables, dont des réfugiés, ont reçu un appui psychosocial. Au Soudan du Sud, 95 000 enfants, dont des réfugiés, ont bénéficié d'un soutien psychosocial dans le cadre d'espaces adaptés aux enfants et d'activités communautaires. Un soutien psychosocial a également été apporté à 50 000 enfants réfugiés et de la communauté d'accueil en Ouganda. Au Mozambique, l'OIM a fourni à plus de 350 enfants des services et des informations en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

41. Les lignes directrices sur la mise en place de procédures visant à évaluer et déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant, élaborées par le HCR en 2021 (*2021 UNHCR Best interests procedure guidelines: Assessing and determining the best interests of the child*), ont guidé la coordination et les mesures interinstitutions en matière de protection de l'enfance dans les opérations sur tout le continent africain. Le HCR et l'UNICEF ont accéléré leurs efforts conjoints grâce à leur plan d'action commun pour les enfants réfugiés, axé sur la protection des enfants, l'éducation,

l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Cette initiative, qui a d'abord été mise en place au Cameroun, en Éthiopie et au Rwanda, aide les pays d'accueil à inclure les enfants réfugiés dans les budgets et les plans nationaux de développement et à veiller à ce qu'ils puissent accéder aux services essentiels.

G. Apatrides

42. En 2020, l'Afrique comptait 982 000 apatrides. Des mesures positives ont été prises pour lutter contre l'apatridie, mais les progrès ont été ralentis par la COVID-19. Les Gouvernements du Nigéria, du Rwanda, de la Sierra Leone, du Soudan et du Soudan du Sud ont adopté des plans d'action nationaux visant à mettre fin à ce phénomène, qui ont produit des résultats concrets en matière d'identification des apatrides et de prévention et de réduction de l'apatridie. Le Congo, Madagascar, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Togo et la Zambie ont pris des mesures décisives en vue de l'adhésion aux conventions sur l'apatridie, avec le soutien du HCR.

43. En septembre 2020, la Côte d'Ivoire est devenue le premier pays africain à établir des procédures de détermination du statut d'apatride dans la loi, permettant aux personnes concernées d'accéder aux droits inscrits dans la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

44. En 2020, le Gouvernement kényan a décidé d'enregistrer les personnes admissibles d'ascendance shona et rwandaise en tant que citoyens, mettant ainsi fin à leur statut juridique incertain. Ainsi, 1 670 personnes d'origine shona ont été reconnues comme citoyennes et citoyens kényans et quelque 1 300 personnes d'origine rwandaise devraient recevoir leurs documents de citoyenneté en 2021.

45. La discrimination fondée sur le genre dans les lois sur la nationalité reste une cause de l'apatridie. Dans de nombreux pays, dont le Burundi, l'Eswatini, le Libéria, la Somalie, le Soudan et le Togo, les lois sur la nationalité ne donnent pas aux mères des droits égaux à ceux des pères en matière de transmission de la nationalité à leurs enfants, ce qui entraîne un risque d'apatridie. Toutefois, l'élan en faveur de la réforme s'intensifie suite aux déclarations régionales appelant à l'éradication de la discrimination fondée sur le genre dans les lois sur la nationalité. C'est à cette fin qu'a été rédigé le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les aspects spécifiques du droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique, que l'Union africaine examine actuellement.

H. Mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et engagements pour l'Afrique issus du Forum mondial sur les réfugiés

46. Conformément au pacte mondial sur les réfugiés, la collaboration avec les banques multilatérales de développement et les organismes de développement bilatéraux a été renforcée. Dans le cadre de son partenariat avec le HCR, la Banque mondiale a soutenu des projets dans 12 pays d'Afrique et fourni 1 milliard de dollars de subventions au moyen de son dispositif dédié aux communautés d'accueil et aux réfugiés. La Banque mondiale veille également à ce que les réfugiés soient systématiquement inclus dans toutes les campagnes de vaccination contre la COVID-19 qu'elle soutient. Le partenariat avec la Banque africaine de développement a débouché sur un certain nombre de projets pluriannuels, dont l'octroi d'un montant de 20,5 millions de dollars pour la lutte contre la COVID-19 dans la région du Sahel. Pour son cycle de programmation 2021-2027, l'Union européenne a inclus la migration et les déplacements forcés comme priorité sectorielle dans presque tous les principaux pays d'accueil de réfugiés en Afrique.

47. En avril 2021, l'Ouganda, conformément au pacte mondial sur les réfugiés, a lancé un plan intégré pour les réfugiés en matière d'emplois et de moyens de subsistance afin de garantir que les réfugiés et les communautés d'accueil soient inclus sur les plans social, économique et financier dans les plans de développement locaux, de manière durable, d'ici 2025. En mars 2021, le Gouvernement fédéral somalien a adopté une stratégie nationale de recherche de solutions durables pour 2020-2024 afin de remédier aux causes profondes du déplacement et à ses conséquences de manière globale. En Zambie, la Banque de Zambie et l'autorité nationale de régulation des télécommunications ont autorisé l'utilisation de la preuve d'enregistrement, du certificat de réfugié et de la carte d'identité de réfugié comme sources d'identification valables pour s'inscrire à un service de portefeuille mobile. Les réfugiés peuvent donc désormais accéder à des services financiers formels sous leur propre nom, ce qui constitue une avancée significative vers l'inclusion financière totale.

I. Enregistrement et documents d'identité

48. La pandémie de COVID-19 a perturbé l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile dans la région, en raison des restrictions de la liberté de circulation, des quarantaines et du gel des enregistrements imposés par certains gouvernements. Le HCR a donné la priorité à l'enregistrement en tant qu'activité d'assistance vitale et encouragé l'amélioration de l'accès aux papiers d'identité dans les pays où l'enregistrement a été suspendu. Des enregistrements à distance ont également été effectués dans plusieurs opérations.

49. Les États de la région d'Afrique australe ont progressivement repris leurs activités d'enregistrement. En juin 2021, plus de 92 000 personnes avaient été enregistrées et plus de 100 000 documents avaient été délivrés. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, 68 000 réfugiés et demandeurs d'asile ont été enregistrés et ont reçu des documents entre juillet 2020 et mai 2021. Dans la région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs, plus de 381 000 personnes ont été enregistrées en 2020 et au premier trimestre de 2021.

50. L'UNICEF et le HCR ont collaboré pour s'assurer qu'aucun enfant ne naisse apatride et que chaque naissance soit enregistrée. En Éthiopie, ils ont demandé et obtenu que la législation nationale soit révisée de manière à inclure les réfugiés et à remédier aux faibles niveaux d'enregistrement des faits d'état civil dans le pays.

IV. Opérations humanitaires

A. Capacité d'intervention humanitaire et obstacles

51. Les conflits et l'insécurité sont restés des obstacles majeurs à l'accès humanitaire. En 2020, 179 atteintes à la sécurité visant des travailleurs humanitaires ont entraîné 65 décès. Plus de 96 % des victimes étaient des membres du personnel recrutés sur le plan national. Plus de 60 % des attaques ont eu lieu au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. En février 2021, l'Ambassadeur de l'Italie en République démocratique du Congo, son garde du corps et un chauffeur du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été pris en embuscade et tués alors qu'ils voyageaient dans un convoi de l'ONU près de Goma.

52. Les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans toute la région du Sahel avec la propagation de l'extrémisme violent. Malgré les opérations

antiterroristes menées par les forces de sécurité nationales et internationales, les groupes extrémistes ont conservé des bastions dans la zone des trois frontières Mali-Niger-Burkina Faso, prenant pour cible les forces de sécurité, le personnel humanitaire et les populations civiles locales. En juin 2021, des groupes armés non étatiques ont attaqué le village de Solna, dans la région du Sahel au Burkina Faso, tuant plus de 130 personnes, en blessant des dizaines, brûlant des maisons et entraînant le déplacement de plus de 10 000 personnes.

53. Les obstacles bureaucratiques, la médiocrité des infrastructures, la présence limitée des partenaires et les contraintes financières ont nui à la fourniture de l'assistance humanitaire dans certains pays. De nombreux partenaires et entités des Nations Unies n'ont pas pu être déployés sur leur lieu d'affectation en raison de restrictions et de refus de visa ou d'autres obstacles tels que le refus de permis de travail. Les organisations humanitaires se sont aussi heurtées à des obstacles pour importer des médicaments vitaux et fournir d'autres formes d'assistance et ont pâti de retards dans l'enregistrement des organisations non gouvernementales (ONG).

54. Certains gouvernements ont utilisé la COVID-19 comme un prétexte pour imposer des mesures de sécurité draconiennes dans les zones d'accueil des réfugiés. Il s'agissait notamment de réprimer les voix dissidentes, d'ériger en infraction les manifestations et la mobilisation de la société civile, de réduire au silence les journalistes indépendants et de restreindre les activités autorisées des ONG.

55. Les catastrophes ont également perturbé les opérations humanitaires dans plusieurs pays. Par exemple, certaines régions du Soudan du Sud ont été touchées par des inondations qui ont entravé les activités humanitaires et provoqué des incidents. En mai 2021, l'éruption du volcan Nyiragongo, en République démocratique du Congo, a provoqué de dangereuses coulées de lave, des secousses et des risques liés aux gaz toxiques.

56. Les cas d'enlèvement par des groupes extrémistes et des réseaux criminels se sont multipliés, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ainsi qu'en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, et ont coûté la vie à un nombre croissant de travailleurs humanitaires.

B. Alimentation et nutrition

57. Avant la COVID-19, le continent souffrait déjà grandement de la réduction des rations alimentaires rendue nécessaire par le manque de financement du PAM. Étant donné leur accès limité à la terre, à l'agriculture et aux moyens de subsistance, les réfugiés restent très dépendants de l'aide humanitaire et ont dû recourir à des mécanismes d'adaptation négatifs tels que le travail des enfants et le mariage précoce. L'insuffisance du financement a également entraîné une réduction des programmes d'alimentation complémentaire pour les réfugiés en Afrique australe. L'insécurité alimentaire et le manque de nutrition adéquate restent des préoccupations majeures en Éthiopie, dans le nord du Nigéria, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Soudan du Sud et au Zimbabwe.

58. La COVID-19 ayant entraîné la fermeture des écoles dans de nombreux pays, les programmes de repas scolaires ont été interrompus. Cependant, au Kenya et au Rwanda, le HCR et le PAM ont adapté ces programmes pour répondre aux besoins : à Kakuma (Kenya), une aide alimentaire a été fournie aux élèves qui suivaient des cours en ligne afin de veiller à ce que leurs besoins nutritionnels soient satisfaits et d'encourager l'inscription à l'enseignement en ligne ; au Rwanda, des rations d'alimentation scolaire ont été incluses dans la distribution générale de nourriture dans les zones de réfugiés. Grâce à ses programmes d'alimentation scolaire, le PAM

a également fourni des repas aux enfants des familles de réfugiés, de personnes déplacées et de communautés d'accueil en Éthiopie et au Soudan du Sud.

59. Pour atténuer la propagation du virus, l'ONU et ses partenaires ont adapté leurs méthodes de distribution de l'aide alimentaire, par exemple en programmant davantage de distributions, en distribuant des rations de deux mois au lieu d'un mois, en préemballant la nourriture ou en la remplaçant par une assistance en espèce.

60. Le PAM a continué d'utiliser des systèmes d'alerte rapide innovants pour anticiper les pics de besoins urgents, notamment en cas de catastrophe. Des stocks alimentaires ont également été prépositionnés dans un certain nombre de pays, dont l'Éthiopie, le Soudan et le Soudan du Sud.

61. À Yambio (Soudan du Sud), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le HCR et le PAM ont mis en œuvre un projet conjoint qui a permis à 6 000 réfugiés de bénéficier d'une assistance agricole. Le gouvernement sud-soudanais a attribué des terres aux réfugiés, qui ont ensuite reçu des semences, des outils et des vaccins pour le bétail. Ils ont également pu accéder aux marchés locaux pour vendre leurs récoltes et leurs semences à la communauté locale. La production agricole était si élevée que le PAM a pu se procurer une partie de ses denrées alimentaires de base auprès de ce projet géré par les réfugiés.

C. Assistance en espèces

62. Les espèces ont été de plus en plus utilisées pour fournir une protection et des solutions aux réfugiés, aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux communautés d'accueil en Afrique. De nombreuses opérations ont lancé de nouvelles initiatives d'assistance en espèces ou étendu les initiatives existantes face à la COVID-19. En 2020, le HCR a déboursé 60 millions de dollars dans 30 pays d'Afrique, dont plus de 30 millions ont bénéficié à un million de personnes dans la seule région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs.

63. Les méthodes de distribution de l'aide en espèces ont été adaptées à la situation créée par la COVID-19, notamment au moyen de nouvelles technologies, comme les versements numériques. En Éthiopie, au Malawi et en Zambie, le HCR, en coordination avec les autorités, a lancé un projet pilote de biométrie sans contact pour réduire la transmission de la COVID-19 lors de l'authentification des espèces. Au Cameroun, le HCR a remplacé l'aide en espèces par des paiements numériques, dans la mesure du possible, afin de réduire les risques de transmission. En Ouganda, le HCR et le PAM ont versé une aide en espèces ponctuelle aux réfugiés urbains au moyen de services monétaires mobiles.

D. Santé

64. Face à la COVID-19, l'ONU et ses partenaires ont aidé les autorités à renforcer la surveillance, la prévention, la recherche des contacts et la prise en charge des cas, et fourni des équipements de protection individuelle, des médicaments, des kits de dépistage rapide et des générateurs d'oxygène. Des travaux ont été entrepris pour renforcer les systèmes nationaux de soins de santé, notamment en créant et en équipant des unités de soins intensifs et d'isolement et des installations de traitement, ainsi qu'en veillant à ce que les communautés de réfugiés soient incluses dans les plans de vaccination nationaux et reçoivent des informations correctes sur l'atténuation des risques. En Afrique de l'Ouest, une plateforme numérique régionale dédiée à la COVID-19 a été lancée avec le soutien du HCR, de Médecins sans frontières et de l'OIM pour diffuser des informations en anglais, en français et dans

plus de 18 langues locales, et renforcer la sensibilisation, notamment en matière de prévention. L'OIM a fourni des évaluations sanitaires à 17 310 réfugiés avant leur réinstallation, y compris des tests de dépistage de la COVID-19, et administré plus de 32 500 doses de vaccin.

65. Face à la COVID-19, un certain nombre d'initiatives ont été créées pour soutenir les réfugiés et les personnes déplacées et renforcer leur autonomie. Au Niger, le PAM, le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des ONG locales ont soutenu la production locale de masques et de kits d'hygiène par des femmes et des jeunes déplacés afin de renforcer les moyens de subsistance et de promouvoir les débouchés économiques. L'UNICEF a aidé les réfugiés et les personnes déplacées en renforçant ses interventions sanitaires au Cameroun, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan du Sud.

66. Conformément à l'objectif de développement durable visant à réduire la mortalité maternelle et infantile, et grâce au soutien de la Bill and Melinda Gates Foundation, des interventions à fort impact en matière de santé maternelle et néonatale ont été mises en œuvre dans 31 établissements de santé au Cameroun, au Niger et au Tchad. Plus de 8 300 mères et enfants en bas âge ont bénéficié de cette initiative.

67. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le HCR se sont employés à faire en sorte que les réfugiés et autres populations déplacées soient davantage inclus dans les plans stratégiques nationaux et à intégrer les services liés au VIH destinés aux réfugiés et aux populations déplacées dans les plans humanitaires nationaux. Ils se sont également attachés à améliorer les services de santé et de protection des personnes contraintes d'échanger des actes sexuels contre des biens et des services, et à renforcer les programmes de lutte contre la tuberculose et leurs liens avec les soins liés au VIH. Au Soudan du Sud, 13 000 personnes ont reçu des services de consultation et de dépistage du VIH et 50 000 personnes ont bénéficié d'activités de sensibilisation au VIH. En Ouganda, 1,5 million de préservatifs ont été distribués, 180 000 personnes ont reçu des conseils sur le VIH et plus de 1 800 cas de tuberculose ont été diagnostiqués et traités.

68. Au Mozambique, l'UNICEF et l'OMS ont aidé les autorités nationales à mieux informer les personnes déplacées et les communautés d'accueil sur la COVID-19 et sur la rougeole, le choléra et la diarrhée aqueuse aiguë. Ils ont également déployé des épidémiologistes et des soignants d'urgence pour soutenir les autorités sanitaires locales pendant l'épidémie de choléra de 2020 et fourni, grâce au financement du Fonds central pour les interventions d'urgence, des kits anti-choléra et des kits sanitaires d'urgence.

E. Éducation

69. La pandémie de COVID-19 a affecté l'éducation dans toute l'Afrique, perturbé les programmes vitaux d'alimentation scolaire et compliqué l'accès aux environnements protecteurs. De nombreux gouvernements ont mis en place des modalités d'apprentissage à distance et en ligne, mais de nombreux enfants réfugiés et déplacés n'avaient toujours pas accès, ou un accès limité, à Internet. La Banque mondiale estime que la fermeture des écoles nuira fortement à l'apprentissage, ce qui affectera la résilience à long terme des communautés de réfugiés.

70. Des approches innovantes ont été adoptées pour remédier au problème. Au Kenya, l'UNICEF a distribué 2 500 radios solaires aux enfants réfugiés pour leur permettre d'accéder à l'enseignement à distance. De même, au Mali, le HCR a acheté

et distribué 5 500 radios et kits scolaires permettant de suivre les cours à distance. En République-Unie de Tanzanie, l'UNICEF et ses partenaires ont aidé le Gouvernement à élaborer un plan national d'intervention et de relèvement en matière d'éducation qui tenait compte des réfugiés. Ainsi, 2,5 millions d'enfants, y compris des enfants réfugiés, ont continué à apprendre pendant les fermetures d'écoles grâce à des programmes d'apprentissage radiophoniques, télévisés et à domicile.

71. À l'appui des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, les États intègrent de plus en plus les réfugiés dans leurs systèmes éducatifs nationaux. Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud ont inclus les réfugiés dans leurs plans nationaux d'intervention d'urgence relatifs à l'éducation qui visent à assurer un enseignement à distance pendant la pandémie de COVID-19.

72. Au Congo et en Afrique du Sud, les réfugiés peuvent accéder à l'éducation au même niveau que les citoyens. En Namibie, 1 400 réfugiés ont accédé à l'enseignement primaire et secondaire dans les écoles publiques, grâce à des enseignants supplémentaires.

73. Au Tchad et au Niger, le PAM, le FNUAP et l'UNICEF ont mis en œuvre une initiative conjointe tenant compte de la dimension de genre, appelée « Breaking Barriers to Girls Education » (Éliminer les obstacles à l'éducation des filles), qui utilise un soutien ciblé pour veiller à ce que les filles, en particulier les adolescentes, soient inscrites à l'école et restent scolarisées. Cette initiative prévoit notamment des incitations financières conditionnelles, un soutien lié aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, et des services de mentorat et d'accompagnement.

74. Face aux déplacements et à la violence en République centrafricaine, en juin 2021, le fonds Éducation sans délai a octroyé un montant de 5 millions de dollars en faveur de l'intervention d'urgence dans les pays voisins (Cameroun, République démocratique du Congo et Tchad), afin d'aider plus de 43 000 enfants et jeunes.

F. Logement

75. Les besoins des réfugiés et des déplacés d'Afrique en matière de logement ont continué d'augmenter et l'ONU et ses partenaires se sont employés à trouver des solutions immédiates pour les populations les plus vulnérables dans le contexte de la pandémie. La distanciation physique est une considération fondamentale, étant donné que les populations déplacées vivent souvent dans des conditions de surpopulation dans des camps, des installations de fortune et les centres urbains. Le HCR a appuyé les mesures d'urgence prises par les États, notamment pour mettre en place des hôpitaux d'urgence et de zones de quarantaine et d'isolement et agrandir les installations médicales afin de créer plus de place pour le triage et les tests.

76. Face à la crise dans la région du Sahel, le HCR et ses partenaires ont fourni un appui en matière d'hébergement à 154 000 personnes. En 2020, l'OIM a fourni des articles non alimentaires et une aide à l'hébergement à plus de 1,2 millions de personnes en Afrique.

G. Moyens de subsistance

77. En Afrique, la COVID-19 a exacerbé une situation déjà fragile caractérisée par la diminution de l'aide globale faute de financement au cours des dernières années. L'ONU et ses partenaires ont néanmoins continué de travailler ensemble pour promouvoir les moyens de subsistance et renforcer la résilience des réfugiés, des déplacés et des communautés d'accueil. L'OIT, en partenariat avec le HCR, a mené

des interventions sur les moyens de subsistance en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Mali, en Mauritanie, au Niger et en Ouganda. Le PNUD a également renforcé les moyens de subsistance et l'autonomie au Cameroun, en Éthiopie, au Mali et en Ouganda.

78. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a tenu sa première réunion d'experts techniques régionaux en avril 2021, dans le cadre de sa plateforme d'appui lancée lors du Forum mondial des réfugiés. Les experts techniques ont examiné les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala sur l'emploi, les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil dans la région de l'IGAD, signée en mars 2019. Une centaine d'experts envoyés par les États membres et de partenaires ont réitéré leur engagement à mettre en œuvre la Déclaration de Kampala et à promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux.

79. La coalition pour la réduction de la pauvreté (Poverty Alleviation Coalition), dont font partie le HCR, la Banque mondiale et 13 ONG internationales, a utilisé une « approche progressive » pour sortir les personnes relevant de sa compétence de l'extrême pauvreté. Cette initiative est venue en aide à des populations vulnérables dans 16 pays d'Afrique.

80. En Ouganda, le partenariat du HCR avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et la Fondation Grameen Crédit Agricole a aidé deux institutions de microfinance à étendre leurs services à plus de 5 000 réfugiés et membres des communautés d'accueil. Le PNUD et ses partenaires ont fourni une aide à la subsistance à 5 100 réfugiés et membres des communautés d'accueil, et 10 000 femmes ont bénéficié d'une aide à la subsistance fournie par ONU-Femmes.

V. Mettre fin aux déplacements forcés

A. Retours volontaires

81. La plupart des retours de réfugiés organisés ont dans un premier temps été suspendus en raison de la pandémie. Les retours dans des pays tels que la Somalie et le Soudan du Sud ont repris lentement au second semestre de 2020, avec la mise en place de mesures de prévention de la COVID-19.

82. Depuis le début des opérations de rapatriement volontaire au Burundi en septembre 2017, quelque 165 500 réfugiés sont rentrés chez eux. Rien qu'en 2021, 45 000 retours ont été enregistrés, notamment en provenance de la République démocratique du Congo (1 946 personnes), de la République-Unie de Tanzanie (20 000 personnes) et du Rwanda (20 000 personnes). Les données récentes de suivi dans les zones de retour au Burundi font état d'une certaine amélioration de la capacité des rapatriés à accéder aux services et à se réintégrer : 79 % des ménages de rapatriés ont accès aux soins de santé primaires, 82 % à la terre, et 72 % ont obtenu des documents d'état civil.

83. Quelque 135 000 réfugiés sont rentrés en Côte d'Ivoire, au Nigéria, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, spontanément ou avec l'aide du HCR. Au Soudan et au Soudan du Sud, le HCR a surveillé les conditions dans les zones de retour et fourni une aide aux réfugiés et aux déplacés de retour, notamment dans le cadre de projets communautaires axés sur les efforts de consolidation de la paix. L'approche adoptée par le Soudan et le Soudan du Sud dans leurs processus de paix nationaux respectifs constitue une base solide pour accroître les perspectives de retours durables. Le HCR et le PNUD aident la Commission pour la paix au Soudan à mettre en œuvre l'Accord de paix de Djouba.

B. Intégration sur place

84. Les initiatives visant à favoriser l'intégration sur place dans toute l'Afrique se sont poursuivies. Au Tchad, une approche « hors camps » a été mise en œuvre et tous les nouveaux réfugiés ont été intégrés dans des villages d'accueil. L'objectif est de transformer 30 % des camps de réfugiés en villages d'ici à 2024 en adoptant d'emblée une approche axée sur les solutions. D'autres initiatives visant à renforcer la dignité et à favoriser l'autonomie ont été observées au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe. Fin 2020, près de 2 000 réfugiés libériens au Ghana ont vu leurs permis de résidence de cinq ans renouvelés, leur offrant la possibilité de travailler légalement dans le pays et, à terme, de demander la naturalisation. Dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés, la République démocratique du Congo s'est engagée à délivrer des permis de séjour de 10 ans aux réfugiés rwandais.

C. Réinstallation

85. La COVID-19 a gravement perturbé les processus de réinstallation en Afrique. Les restrictions des déplacements et les modalités de télétravail ont entraîné une diminution des identifications, des entretiens et des demandes. Les voyages ont également été suspendus pendant plusieurs mois. Les départs vers les pays de réinstallation ont reculé, de 18 700 en 2019 à 11 100 en 2020, principalement ceux en provenance de l'Érythrée, de la République démocratique du Congo et du Soudan.

86. Le Niger et le Rwanda ont continué de contribuer à des solutions vitales pour les réfugiés grâce à leurs mécanismes de transit d'urgence. Par exemple, en 2020, 281 personnes ont été évacuées de Libye vers le Niger et 209 de Libye vers le Rwanda. Toutefois, la lenteur du traitement des dossiers par certains pays de réinstallation, due en partie aux contraintes liées à la COVID-19, a retardé les départs aux fins de réinstallation depuis ces deux pays, ce qui a entravé les nouvelles évacuations de Libye.

D. Solutions au déplacement interne

87. En 2020, beaucoup moins de personnes déplacées (2,7 millions contre 4,2 millions en 2019) ont pu retourner chez elles, en partie à cause de la COVID-19. Les chiffres les plus importants ont été enregistrés en République démocratique du Congo (1,4 million) et au Cameroun (466 000). Des retours moins importants ont également eu lieu en Somalie (289 000 personnes) et au Soudan du Sud (174 000 personnes).

88. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'OIM et le HCR ont continué d'encourager l'intégration des déplacés dans leur lieu de déplacement ou ailleurs lorsqu'ils ne pouvaient pas retourner chez eux. Le HCR a encouragé la transformation de la stratégie actuelle de retour des personnes déplacées dans l'État de Borno, au nord-est du Nigéria, en une stratégie de recherche de solutions plus viables.

E. Solutions durables

89. Pour que le retour des réfugiés soit pérenne, les rapatriés ont besoin d'aide pour reconstruire leur vie. Il peut s'agir d'une aide en espèces et à la subsistance, ainsi que d'une assistance juridique pour obtenir des papiers d'identité et accéder à la terre et à la propriété. L'ONU et ses partenaires ont travaillé ensemble à la pérennisation des

retours et se sont efforcés de répondre aux besoins de réintégration à long terme des rapatriés. Le plan conjoint de 2021 pour le retour et la réintégration des réfugiés au Burundi, dirigé par le PNUD et le HCR, constitue un exemple positif de solution globale aux besoins immédiats et à plus long terme des rapatriés et de leurs communautés. En 2021, le Burundi accueillera des rapatriés du Kenya, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. À mesure que les retours spontanés ont augmenté dans le bassin du lac Tchad, l'OIM a évalué la stabilité dans les zones de retour au Cameroun, au Nigéria et au Tchad afin de concevoir des interventions pour des solutions durables et de définir les priorités des programmes de transition et de rétablissement.

90. Le partenariat pour l'amélioration des perspectives des communautés d'accueil et des personnes déplacées de force, soutenu par les Pays-Bas, la Société financière internationale, l'OIT, l'UNICEF, le HCR et la Banque mondiale, promeut des solutions durables et à long terme au déplacement forcé. Il cible les communautés d'accueil et les réfugiés en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Soudan au moyen d'activités qui favorisent la transition du travail humanitaire à l'aide au développement. Au Rwanda, le programme commun d'excellence et la plateforme de ciblage du HCR et du PAM visent à faire évoluer l'assistance générale à tous les réfugiés vers une approche fondée sur les besoins qui comprend des mesures visant à renforcer les moyens de subsistance et l'autonomie.

91. En octobre 2020, les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, avec le soutien de l'IGAD et du HCR, ont lancé une initiative conjointe de recherche de solutions globales pour les 7 millions de personnes déplacées de force provenant de ces pays. Dans le cadre de la plateforme d'appui de l'IGAD, l'initiative vise à mobiliser le soutien international pour favoriser un relèvement rapide et faire face aux besoins à plus long terme en matière de consolidation de la paix et de résilience des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des communautés d'accueil au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi que dans les pays d'accueil voisins.

92. L'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat de l'ONU a joué un rôle important dans la lutte contre les causes profondes des déplacements et la création des conditions d'un retour sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées. Le Fonds pour la consolidation de la paix a apporté un soutien financier à plusieurs projets liés aux solutions, notamment au Burkina Faso, en République démocratique du Congo et au Soudan. La Commission de consolidation de la paix a appuyé les efforts nationaux et régionaux visant à relever les défis sur les plans politique, socioéconomique et de la sécurité dans les régions touchées par des conflits, notamment en Afrique centrale, dans la région des Grands Lacs, dans le bassin du lac Tchad, en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

VI. Partenariats

93. Les partenariats avec un large éventail d'acteurs, notamment des ONG, des acteurs du développement, des organisations régionales et le secteur privé, sont essentiels pour apporter une protection, de l'aide et des solutions aux réfugiés en Afrique. Le Mécanisme de coordination régionale facilite une coordination efficace entre l'Union africaine et l'ONU, conformément au Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, adopté en 2017, et au Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, adopté en 2018.

94. Quatre plans régionaux interinstitutions d'intervention pour les réfugiés ont été élaborés, pour le Burundi, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo et le

Soudan du Sud. Ces plans d'intervention ont permis d'associer plus étroitement les gouvernements concernés à l'action menée et ont renforcé la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, conformément au pacte mondial sur les réfugiés. Ils mobilisent 13 pays hébergeant des réfugiés en Afrique et 235 partenaires.

95. Les partenariats avec le secteur privé jouent un rôle de plus en plus important pour assurer une protection et proposer des solutions aux personnes déplacées, notamment en apportant un soutien à 25 opérations menées par le HCR au niveau des pays en Afrique.

VII. Financement

96. Entre juillet 2020 et le 15 mai 2021, le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué 107,5 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence en faveur d'activités nécessaires à la survie dans neuf pays d'Afrique touchés par un conflit. Ces allocations provenaient du guichet interventions d'urgence (71,5 millions de dollars) et du guichet financement insuffisant (36 millions de dollars). Le Fonds a permis de répondre aux énormes besoins humanitaires induits par les nouveaux déplacements provoqués par la violence au Burkina Faso, en Éthiopie et au Nigéria et de combler les lacunes importantes concernant l'assistance vitale aux personnes en situation prolongée de déplacement en République démocratique du Congo et dans d'autres pays.

97. Ce sont les organismes d'aide au Nigéria qui ont reçu le financement le plus élevé (28 millions de dollars) ; venaient ensuite les organismes d'aide en Éthiopie (13 millions de dollars), au Burkina Faso (12 millions de dollars), au Soudan (10 millions de dollars), en République centrafricaine (9 millions de dollars), au Soudan du Sud (7 millions de dollars), au Mozambique (7 millions de dollars), en République démocratique du Congo (7 millions de dollars), au Burundi (5 millions de dollars), en Ouganda (5 millions de dollars) et au Tchad (4,5 millions de dollars).

98. Les fonds de financement communs en Afrique ont fourni 375,5 millions de dollars aux partenaires humanitaires entre janvier 2020 et mai 2021. Les partenaires nationaux et locaux ont reçu 27 % (102 millions de dollars) du financement total, dépassant ainsi l'objectif du pacte Grand Bargain relatif au financement de l'action humanitaire. Sept fonds de financement commun en Afrique ont alloué 60 millions de dollars aux partenaires humanitaires pour soutenir l'action menée face à la COVID-19.

VIII. Conclusions et recommandations

99. **La pandémie de COVID-19 a bouleversé toutes les aspects de nos vies et entraîné une augmentation des souffrances humaines, des pertes économiques, des restrictions de la mobilité humaine et de l'accès à l'asile, des lacunes dans l'éducation et une forte augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre et des problèmes de santé mentale. Les personnes déplacées ont été gravement touchées par les effets de la pandémie, et l'action humanitaire de l'ONU et de ses partenaires a été fortement entravée. Bon nombre des progrès réalisés dans les domaines de l'éducation et de l'autonomie en Afrique ont subi des revers. Dans le même temps, de nouvelles perspectives se sont présentées pour promouvoir l'inclusion, conformément au pacte mondial sur les réfugiés, et la solidarité entre les pays accueillant des réfugiés est restée forte.**

100. Le thème de l'Union africaine pour l'année 2020 était « Faire taire les armes en Afrique ». Malheureusement, les violations des droits humains, les conflits et la violence continuent de provoquer des déplacements massifs en Afrique et empêchent des millions de personnes de rentrer chez elles. Une coopération et des partenariats multilatéraux solides, conformément au pacte mondial sur les réfugiés, sont le seul moyen d'apporter des solutions aux quelque 36 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région. Dans cette optique :

a) Dans le droit fil de mon appel à un cessez-le-feu mondial, j'exhorte tous les acteurs à redoubler d'efforts pour « faire taire les armes » et remédier aux causes profondes des déplacements, dans le but de mettre fin aux conflits, d'éviter de graves conséquences humanitaires et de faciliter le développement en Afrique ;

b) J'appelle toutes les parties à faire respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme ; à protéger les civils en période de conflit armé ; à prévenir les violations graves des droits humains, en particulier la violence sexuelle et fondée sur le genre ; à lutter contre la contrebande et la traite des êtres humains ;

c) Je rappelle aux États leur obligation de respecter le droit de demander l'asile, de garder leurs frontières ouvertes à ceux qui fuient les conflits et les persécutions et d'appliquer le principe de non-refoulement, et leur rappelle qu'assurer la protection des réfugiés et protéger la santé publique ne s'excluent pas mutuellement ;

d) Dans le prolongement de mes appels en faveur d'une distribution équitable et universelle des vaccins contre la COVID-19, j'invite les États à inclure les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les apatrides et les autres populations vulnérables dans les mesures nationales de lutte contre la COVID-19, y compris l'accès aux vaccins ;

e) J'appelle toutes les parties à agir de toute urgence pour remédier aux inégalités entre les genres que la COVID-19 a aggravées et j'exhorte toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour renforcer le rôle clé joué par les femmes et les filles déplacées, prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre et mettre en place une riposte multisectorielle globale ;

f) Rappelant avec tristesse la perte de travailleurs humanitaires au cours de l'année, j'implore les États et les acteurs non étatiques de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger le personnel humanitaire et faciliter un accès rapide et sans entrave aux personnes ayant besoin d'aide ;

g) Reconnaisant les mesures positives prises dans certains pays à l'appui du pacte mondial sur les réfugiés, j'exhorte les États à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés et à profiter de la prochaine réunion des responsables de haut niveau en décembre 2021 pour recenser les progrès et les domaines dans lesquels une aide est nécessaire ;

h) J'encourage les 15 États qui n'ont pas encore signé la Convention de Kampala et les 24 États qui ne l'ont pas encore ratifiée à le faire, et j'encourage les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et à œuvrer à l'éradication de l'apatridie d'ici à 2024 ;

i) Compte tenu du nombre sans précédent (22,2 millions) de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en 2020, j'implore toutes les parties de redoubler d'efforts pour remédier aux causes profondes des déplacements

internes sur le continent et pour renforcer la protection des personnes déplacées et trouver des solutions, conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ;

j) J'invite instamment la communauté internationale à redoubler d'efforts pour trouver des solutions pour les réfugiés, dont le retour librement consenti, l'intégration locale, la réinstallation et les voies complémentaires d'admission, et à veiller à ce que les retours soient fondés sur les principes de consentement, de sécurité, de dignité et de durabilité ;

k) Notant le besoin urgent d'accroître les investissements dans l'éducation pour avancer vers les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réaliser l'objectif de développement durable n° 4, j'appelle les États à améliorer l'accès des réfugiés à l'éducation, notamment en leur faisant une place dans les systèmes nationaux ;

l) J'encourage les États à soutenir la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits humains, la justice et l'état de droit, et à promouvoir l'inclusion et le développement durable, conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et aux objectifs de développement durable ;

m) Je soutiens les efforts opportuns et réguliers de l'Union africaine pour rendre opérationnelle l'Agence humanitaire africaine, afin de renforcer les capacités de prévision, de prévention et de réaction de l'Afrique face aux crises humanitaires, y compris les déplacements forcés, et de consolider le système humanitaire international ;

n) Je demande aux pays accueillant des réfugiés d'inscrire les interventions globales en faveur des réfugiés dans leurs plans de développement nationaux, avec le soutien des partenaires de développement et des institutions financières, et d'adopter des approches inclusives qui favorisent des solutions durables ;

o) Conscient de la détérioration de la situation économique mondiale résultant de la pandémie de COVID-19, je demande instamment aux donateurs de continuer à assurer un financement adéquat, flexible et prévisible pour répondre aux besoins des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique et de faciliter le partage de la charge et des responsabilités, comme le prévoit le pacte mondial sur les réfugiés.